

# le Gonesse

ÉLECTIONS



**Premier tour de la présidentielle à Gonesse : François Hollande en tête avec 39,7 % des voix**

SOLIDARITÉ



**Le CCAS compte de plus en plus d'utilisateurs**

CULTURE



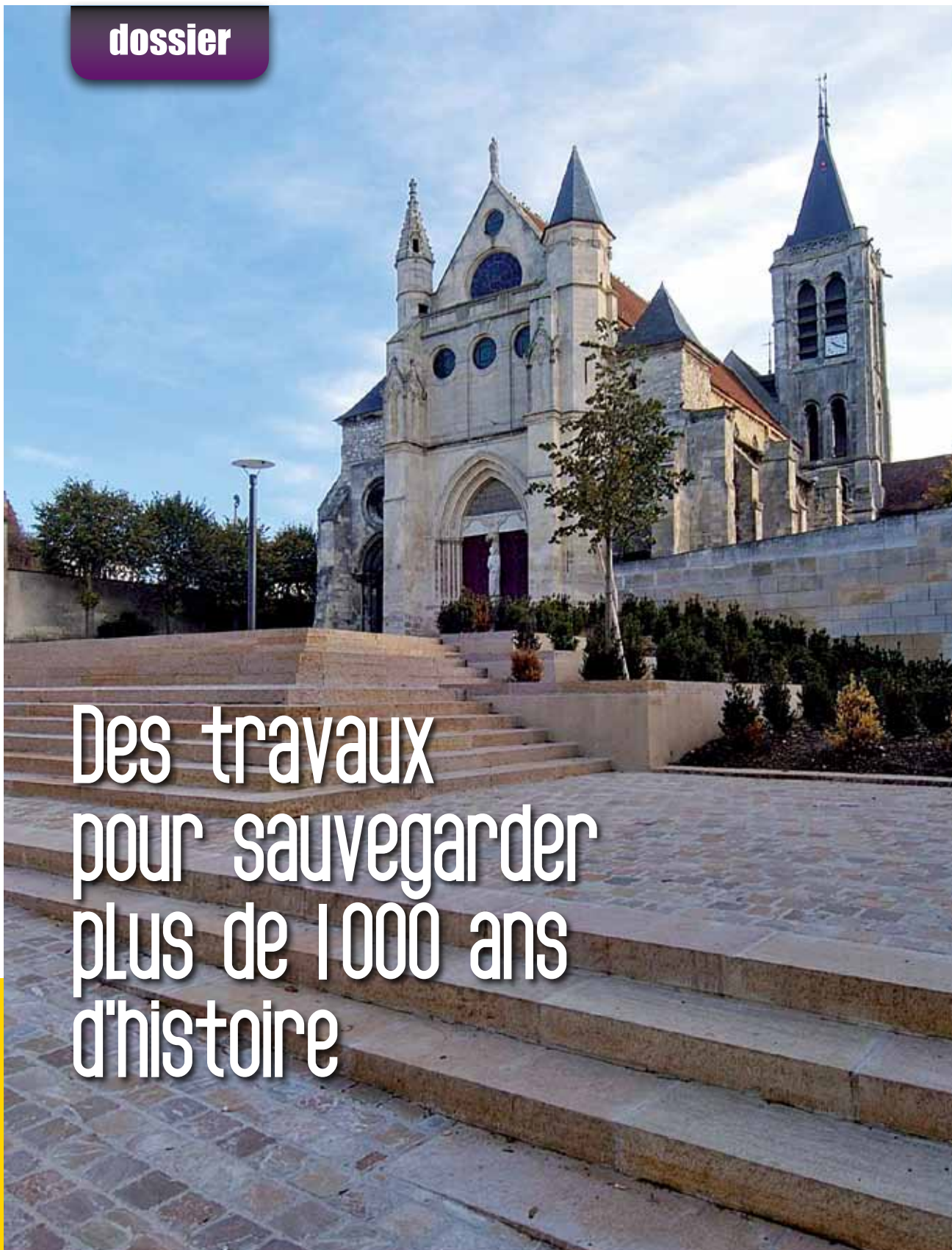
**La culture au cœur de l'action éducative**

ENVIRONNEMENT



**L'Agenda 21 a été adopté au Conseil municipal du 29 mars**

dossier



Des travaux pour sauvegarder plus de 1000 ans d'histoire





à GONESSE  
**la fête**  
des  
**voisins**

vendredi 1<sup>er</sup> juin 2012



BAKJON  
fête  
ses 20 ans

[www.immeublesenfete.com](http://www.immeublesenfete.com)







- Actualités p. 4 à 7
- Cinéma p. 20
- Conseil municipal p. 21
- Bloc-notes p. 22



N° 175 • Mai 2012

Imprimé à 11 500 exemplaires.  
Mensuel des habitants de la ville de Gonesse.

**Directeur de la publication:**  
Jean-Pierre Blazy.

**Conseiller municipal délégué à la communication et aux affaires générales:**  
Cédric Sabouret.

**Directeur de la communication:**  
Nicolas Morère.

**Rédaction et secrétariat de rédaction:**

Tiffany Assouline (Les Argonautes),  
Marie-France Bauly, Chaouki Houamel.  
Maquette: Cécile Bancal.

**Conseil éditorial et graphique:**  
Alain Assouline (Les Argonautes).  
Photos: mairie de Gonesse.

**Photogravure et imprimerie:**  
RAS.

**Administration:**  
Service communication, Hôtel de ville,  
66, rue de Paris, BP 60,  
95503 Gonesse CEDEX.

**Tél. : 01 3445 1111 (standard).**

**Fax: 01 3445 1122.**

ISSN: 1257-0621.

*Si vous ne recevez pas le Gonessien ou que vous constatez une irrégularité dans sa distribution, signalez-vous au service Communication au 01 3445 11 25.*



**SOLIDARITÉ**  
**Le CCAS compte de plus en plus d'usagers**

**ÉLECTIONS**

**Premier tour de la présidentielle à Gonesse : François Hollande en tête avec 39,7% des voix**



**ÉCONOMIE**

**Une entreprise qui met l'humain au cœur de sa réussite**



**DOSSIER**  
**Des travaux pour sauvegarder plus de 1000 ans d'histoire**



**CULTURE**

**La culture au cœur de l'action éducative**



**ENVIRONNEMENT**

**Les graffiti reculent dans la ville**



**ENVIRONNEMENT**

**Des règles en matière de tri qui doivent être mieux respectées**



**ENVIRONNEMENT**

**L'Agenda 21 a été adopté au Conseil municipal du 29 mars**



**SÉCURITÉ**

**Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique : une loi à connaître et à appliquer**



actualité

## Disparition de Raymond Aubrac : la Ville salue la mémoire d'un grand Résistant

Lucie et Raymond Aubrac, Résistants de la première heure et militants résolus des droits de l'homme ont formé l'un des couples les plus emblématiques engagés pour la Libération de la France.

Hélas, cinq ans après le décès de Lucie à l'âge de 94 ans, la disparition de Raymond à l'âge de 97 ans survenue le 10

avril dernier laisse la France orpheline d'une des dernières grandes figures de la Résistance, exemple de courage et d'engagement au service d'autrui et des valeurs de liberté, de justice et de solidarité.

Ingénieur des Ponts et chaussées profondément engagé, cofondateur du mouvement Libération sud, Raymond

Aubrac était aussi l'une des dernières personnes à avoir côtoyé Jean Moulin vivant.

Ses combats contre le nazisme et la barbarie sous l'occupation en ont fait l'un des fils les plus illustres et les plus courageux de la République. Après la Libération, il avait poursuivi son engagement pour défendre de nom-

breuses causes et pour transmettre les valeurs de la Résistance aux jeunes générations.

En reconnaissance des combats menés par le couple Aubrac, la Ville avait fait le choix en 2004 de donner le nom de Lucie Aubrac à l'école maternelle du quartier de Saint-Blin – la Madeleine. Lucie et Raymond avaient été invités à l'inauguration le 30 avril 2004.

Souffrante, Lucie n'avait pu y assister mais Raymond avait honoré l'inauguration de sa présence et de sa participation et avait été

porteur d'un message de son épouse. Il avait d'ailleurs tenu à remercier en son nom et au nom de son épouse les jeunes élèves de l'école qui avait participé à un atelier en l'honneur de Lucie.

Les photos de l'inauguration de l'école sont visibles dans la galerie vidéo du site internet de la Ville : [www.ville-gonesse.fr/mediatheque](http://www.ville-gonesse.fr/mediatheque)



citoyenneté

## Gonesse célèbre le 67<sup>e</sup> anniversaire du 8 mai 1945

L'armistice du 8 mai 1945 est un événement historique majeur en France et en Europe, marquant la fin de la seconde guerre mondiale suite à la capitulation de l'Allemagne nazie face aux Alliés.

Gonesse célébrera le 67<sup>e</sup> anniversaire de cet événement le mardi 8 mai. La cérémonie débutera à 10h par un rassemblement place

du 8 mai 1945, suivi par un dépôt de gerbes. Le cortège se rendra ensuite au cimetière. Une réception dans la salle du Conseil Municipal rassemblera ensuite les participants.

**Information pratique**

Un car sera mis à disposition des Gonessiens à la Mairie

Contact

Agence civile  
Tél. : 01 30 11 50 57



patrimoine

## Le livre « L'hôpital de Gonesse, huit siècles de patrimoine et d'histoire » remporte un prix

L'ouvrage "l'hôpital de Gonesse huit siècles de patrimoine et d'histoire" s'est vu décerner par le jury la médaille d'or du concours 2012 organisé par la Société Française d'Histoire des Hôpitaux de Paris. Ce concours, organisé tous les deux ans a pour mission de contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire des hôpitaux proprement dite et plus largement de l'histoire de l'assis-

tance, de la bienfaisance et de la charité, aux origines de l'institution hospitalière. Ce concours récompense les travaux de langue française, universitaires ou non, rédigés, publiés ou soutenus après le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Afin de promouvoir la recherche, les travaux universitaires font l'objet de prix doté, pour l'essentiel, par le mécénat hospitalier. Les médailles sont réservées aux publications. Cette médaille sera remise aux auteurs (Daisy Guglielmetti,



Jean-Pierre Blazy et Denis Savineaux) lors du salon "hôpital expo 2012" le 24 mai 2012, porte de Versailles, sur le stand de la Fédération hospitalière de France.



## culture

## Concert exceptionnel à l'église de Gonesse le 20 mai à 17h

Avant la fermeture de l'église pour travaux, l'association Patrimonia, avec le soutien de la Ville, organise un concert exceptionnel le 20 mai à 17h, avec pour thème "5 organistes pour cinq siècles d'orgue". Les cinq organistes invités par Jean-Pierre De Luri, titulaire de

l'orgue St-Pierre – St-Paul de Gonesse joueront des œuvres de la Renaissance, ainsi que des périodes baroque, classique, romantique, post-romantique et contemporaine. Jean-Charles Robin-Gandrille, jeune compositeur inspiré et organiste de talent offrira une

œuvre composée pour la circonstance en clôture de ce concert qui aura lieu le jour de la Fête de l'Orgue.



## solidarité

## La Fête des Voisins aura lieu le 1<sup>er</sup> juin

tif, d'un buffet entre voisins, chacun apportant sa contribution: c'est un moment de convivialité. En 2011, elle s'est déroulée sur 33 sites répartis dans la ville. Le 1<sup>er</sup> juin aura lieu la nouvelle édition de la Fête des Voisins. À cette occasion, la Ville met à disposition des tables, chaises, outils de communication (affiches, tracts, cartons d'invitation...), des T-shirts et des ballons. Pour

les personnes qui souhaitent organiser cet événement dans leur quartier, une réunion d'information aura lieu le lundi 30 avril 2012 à 20h salle du Conseil Municipal.

### Contact

Centre socioculturel  
Ingrid Betancourt  
Tél.: 01 30 11 24 70  
ou 01 30 11 24 71



La Fête des Voisins a pour principe d'inciter les habitants à se rencontrer, se retrouver autour d'un apéri-

## culture

## Retours sur la semaine de la poésie

En mars, depuis plusieurs années, le centre socioculturel I. Betancourt organise, avec l'association des Poètes, une semaine de la poésie. A cette occasion, l'Association des Poètes de Gonesse a organisé une exposition qui a permis d'alimenter les actions et les conversations. La visite de l'exposition se prolongeait de travaux de création : les enfants ont pu écrire des poèmes avec l'aide des poètes, poèmes qui leur ont été restitués. Les Poètes de Gonesse ont pour but de faire connaître et de faire aimer la poésie aux plus jeunes comme aux plus âgés : lecture de poèmes pour enfants par les élèves, discussions sur la poésie, sur ce que sont les rimes, les strophes, les anaphores, ..., et au sujet des illustrations des poèmes, des collages et des peintures exposés. Cette année, cinq classes des écoles Charles

Peguy et Roger Salengro (du CEI au CM2) ont participé aux ateliers d'écriture proposés par l'animatrice du centre socioculturel et plusieurs membres de l'association. Le mardi, réservé au cours d'alphabétisation pour adultes, les participantes ont écrit des poèmes. Les enfants accompagnés de leurs parents ont chacun lu leur poème lors d'une rencontre à la fin de la semaine : tous ceux qui ont accepté de se livrer à l'exercice ont obtenu un diplôme signé par la Présidente de l'association des poètes de Gonesse. L'association souhaite développer ses interventions dans le cadre scolaire afin de renforcer cette collaboration étroite et fructueuse et organiser des concours afin de sensibiliser le plus grand nombre à cette discipline. Vous pouvez en apprendre plus sur cette association en consultant le site Internet : <http://poetesdegonesse.wifeo.com>.

## sport

## Iryna Brémond a de nouveau remporté l'Open GDF-Suez de Gonesse

Du 17 au 25 mars dernier, le Tennis Club de Gonesse a organisé pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, un tournoi international, soutenu par la Fédération Française de Tennis (FFT), GDF-SUEZ, la Ligue de Tennis du Val d'Oise, le Conseil Général, la Ville de Gonesse et homologué par la Fédération Internationale de Tennis (ITF) et Tennis Europe. Permettant l'accès au circuit international et aux qualifications pour Roland Garros, ce tournoi était doté de 10000 \$ de prix (environ 6600 €). Pour

la finale, cette année la hiérarchie a été respectée: Iryna Brémond (105 mondiale et n°8 française) a battu Audrey Bergot (347 mondiale et n°16 française). Les bons résultats des joueuses françaises sont à la hauteur des efforts investis pour organiser cette édition. La Ville est engagée dans cette manifestation à la fois par le biais d'une subvention au Tennis Club de Gonesse, mais également par les équipements et les moyens techniques mis à disposition pendant toute la semaine du tournoi. Patrice

Richard, Maire adjoint délégué aux Sports, a rappelé aux principaux sponsors de cette manifestation, le souhait du maintien de cette manifestation tous les ans à Gonesse. Très apprécié et très suivi, le tournoi a attiré en moyenne 100 à 150 spectateurs par jour. Parmi eux, 75 élèves de l'école Jean Jaurès ont assisté aux 1/4 de finale le vendredi 23 mars. De même, les enfants, et notamment les élèves des écoles qui avaient bénéficié d'un cycle d'initiation au tennis dans le cadre des cours d'éducation

physique et sportive dispensé par les éducateurs sportifs de la Ville, ont bénéficié d'une animation en marge de la compétition. Toutes les vocations sont encouragées, n'hésitez pas à rejoindre le Tennis Club de Gonesse.

### Contact

Tennis club de Gonesse  
Chemin de l'églantier  
95500 Gonesse  
Tél.: 01 34 53 87 81  
E-mail club:  
[tcgonesse@orange.fr](mailto:tcgonesse@orange.fr)



**solidarité**

**Plus de 900 personnes pour célébrer la « Fête de l'Amitié » les 29 et 30 mars**

À l'occasion de la traditionnelle « Fête de l'Amitié », organisée par le CCAS (centre communal d'action sociale) avec le soutien de la Ville pour les personnes de 60 ans et plus, la salle

Jacques Brel a accueilli plus de 900 personnes les 29 et 30 mars derniers. Au programme cette année: un repas qui alliait la gastronomie française et l'originalité des saveurs, un spectacle

intitulé « La comédie musicale fait son cinéma », qui a replongé le public dans les comédies d'hier et d'aujourd'hui, et l'orchestre « Nathalie Romier » pour danser.



**citoyenneté**

**Commémoration de l'abolition de l'esclavage colonial le 23 mai**

Le 27 avril 1848, l'esclavage était officiellement aboli dans les colonies françaises. Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ont souffert et ont été atteints dans leur dignité au cours de l'histoire. C'est pour rendre hommage aux victimes de l'esclavage colonial que la Ville organise chaque 23 mai une cérémonie de commémoration à leur mémoire.

À 11h, suite au rassemblement sur le Parvis de la Commémoration de l'Abolition de l'Esclavage (devant le lycée René Cassin), un dépôt de gerbes aura lieu, suivi d'un discours. La cérémonie sera clôturée par une réception au centre socioculturel Louis Aragon.

*Contact*

**Agence civile**  
Tél.: 01 30 11 50 57



**sport**

**Un champion de France handisport de judo soutenu par le Rotary Club de Gonesse**

Pascal Gaillot, mal voyant, aidé par le Rotary Club de Gonesse, a remporté le championnat de France handisport de judo. Il a su dépasser ce que certains n'auraient envisagé de réaliser. Pugnace, volontaire, courageux, il continue de se rendre chaque jour à

son travail par le train et projette d'aller plus loin et plus haut dans le domaine sportif. Le Rotary dont la devise est Servir (c'est à dire aider ceux qui en ont besoin) a souhaité également récompenser le coach et ami de Pascal Gaillot, Bruno Beylerian en lui attribuant le "Prix Servir" pour tout le temps consacré à entrainer Pascal Gaillot et son dévouement.



**santé**

**Journée sans tabac le 31 mai**

À l'occasion de la journée mondiale sans tabac le 31 mai, l'hôpital de Gonesse vous ouvre ses portes pour vous informer et vous encourager à arrêter de fumer. Les professionnels du Centre Hospitalier de Gonesse se mobiliseront et tenteront de sensibiliser le public aux dangers liés au tabagisme mais aussi de proposer des solutions pour arrêter de fumer. Quel que soit leur degré de dépendance au tabac, les volontaires pourront s'entretenir avec différents professionnels de la santé et recevoir des informations et des conseils sur les diverses méthodes qui existent pour se débarrasser définitivement

de l'envie de fumer. Vous pourrez évaluer gratuitement votre dépendance à la cigarette et votre taux de monoxyde de carbone expiré. Vous pourrez également vous entretenir avec professionnels comme ELSA (Équipe de Liaison et de Soins en Addictologie - Hôpital de Gonesse), l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie), le CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie, la MNH (Mutuelle Nationale des Hospitaliers), l'Antenne de Gonesse (centre d'addictologie de L'ANPAA 95) ou encore les diététiciennes de l'hôpital de Gonesse.



Lieu: Hôpital de Gonesse – Rez-de-chaussée du bâtiment central.

*Contact*

**Centre Hospitalier de Gonesse**  
25, rue Bernard Février  
Tél.: 01 34 53 21 21  
<http://www.hopital-de-gonesse.fr>



## sport

Les 33<sup>e</sup> Jeux de Gonesse auront lieu le samedi 2 juin

Le samedi 2 juin 2012 de 13h30 à 18h, la Ville organisera les 33<sup>e</sup> Jeux Sportifs de Gonesse au Stade Eugène Cognevaut. Des ateliers sportifs animés par les membres des associations de Gonesse seront proposés aux enfants: football, rugby, volley-ball, pétanque, tennis, golf, motocyclisme, karaté, judo, escrime, gymnastique, basket-ball, course à pied, saut en longueur, tennis de table, twirling bâton. Les enfants de 7 à 12 ans des écoles élémentaires sont invités à venir participer à cette manifestation. Les bulletins d'inscription sont distribués dans toutes les

écoles élémentaires de Gonesse. Pour les enfants qui ne seraient pas inscrits, il y aura une possibilité d'inscription sur place qui ne pourra se faire sans la présence d'au moins un parent. Il faut rappeler que lors de cette manifestation, l'enfant est placé sous l'entière responsabilité de ses parents. *Attention: l'entrée sera réglementée: la présence d'un adulte accompagnant l'enfant est obligatoire.*

## Contact

Direction des Sports  
Tél.: 01 3445 1068

## vie des quartiers

Inscrivez-vous avant le 15 juin pour la brocante du 1<sup>er</sup> juillet

Dans le cadre du mois citoyen, la Ville renouvelle sa brocante. Celle-ci aura lieu dimanche 1<sup>er</sup> juillet à l'occasion de la fête du pain. Vous pouvez y participer en sollicitant un stand. Attention, il s'agit d'une brocante, il vous faut respecter un cadre réglementaire et remplir le dossier d'inscription correspondant: les inscriptions sont faites uniquement par courrier et confirmées par le formulaire de réservation,

accompagné d'un règlement par chèque à l'ordre du trésor public (ou espèces), de la photocopie recto/verso de la carte d'identité de l'exposant pour les particuliers et du numéro de registre de commerce pour les professionnels. Les tarifs sont de 14,40 € pour les 2m linéaires (minimum) pour les particuliers et associations, et gratuit pour les 2 mètres linéaires pour les professionnels. À la dif-

férence des vide-greniers, les amateurs de brocantes sont des connaisseurs qui recherchent des pièces intéressantes: il dépend des participants de faire de cet événement un succès!

## Contact

Conseil Local  
de la Vie Associative  
Tél.: 06 08 56 29 26

## actualité

## La Caisse Primaire d'Assurance Maladie ne reçoit plus que sur rendez-vous



En 2009, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) a pris la décision de vendre le bâtiment dont elle était propriétaire, place du Général De Gaulle. Les élus de Gonesse s'étaient opposés à la fermeture de l'antenne de la CPAM en manifestant devant celle-ci en décembre

2010. Après avoir recherché un nouveau local, plus petit, dans le centre de Gonesse, la CPAM a finalement informé la Ville qu'elle n'aurait plus désormais qu'un accueil sur rendez-vous deux journées par semaine. Ceux-ci ont lieu chaque mercredi et jeudi. Les Gonessiens peuvent se rendre en appelant au

36 46 (Prix d'un appel local). Les habitants peuvent aussi se rendre dans les accueils de Villiers-le-Bel, Goussainville, Garges-les-Gonesse ou encore Sarcelles. Enfin, il est possible de se connecter sur le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr), d'appeler au 36 46 ou d'écrire à la CPAM du Val d'Oise, 95 017 Cergy Pontoise Cedex.

## commerce

## Le Casino Shopping ouvre le 11 mai

Comme annoncé dans les Gonessiens précédents, un supermarché de proximité (Casino Shopping) s'installera dans la halle du marché, place du Général de Gaulle. L'arrivée de cette enseigne dont l'ouverture

est prévue le 11 mai permettra de donner un nouvel élan au commerce de proximité dans le centre ancien. Le magasin ouvrira de 8h à 20h du lundi au samedi et le dimanche de 9h à 13h.



## Élection présidentielle

# Premier tour de la présidentielle à Gonesse : François Hollande en tête avec 39,67% des voix

François Hollande est arrivé en tête du premier tour de l'élection présidentielle dimanche 22 avril en obtenant 39,67% des voix à Gonesse et 28,63% dans l'ensemble du pays. Il devance Nicolas Sarkozy qui lui aussi sera au second tour en ayant recueilli 23,68% des voix à Gonesse et 27,18% à l'échelle nationale. Le taux de la participation s'est avéré plus faible à Gonesse (71,64%) que la moyenne nationale qui s'établit à 79,47%.

	NOMBRE	% INSCRITS	% VOTANTS
Inscrits	14 127		
Abstentions	4 006	28,36	
Votants	10 121	<b>71,64</b>	
Blancs ou nuls	258	1,83	2,55
Exprimés	9 864	69,82	97,46

Liste des candidats	Voix	% Exprimés
Mme Eva JOLY	131	1,33
Mme Marine LE PEN	1 628	16,50
M. Nicolas SARKOZY	<b>2 336</b>	<b>23,68</b>
M. Jean-Luc MÉLENCHON	1 140	11,56
M. Philippe POUTOU	66	0,67
Mme Nathalie ARTHAUD	42	0,43
M. Jacques CHEMINADE	10	0,10
M. François BAYROU	477	4,84
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	121	1,23
M. François HOLLANDE	<b>3 913</b>	<b>39,67</b>

Le second tour aura lieu dimanche 6 mai et opposera les deux candidats arrivés en tête au premier tour : François Hollande et Nicolas Sarkozy.

Les résultats par bureaux de vote sont disponibles sur [www.ville-gonesse.fr](http://www.ville-gonesse.fr)





## Analyse des besoins sociaux 2011

# Le CCAS compte de plus en plus d'usagers

**Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a l'obligation de publier une « analyse des besoins sociaux ». Ce document a pour objectifs d'identifier les besoins et les difficultés existantes et de dresser un état des lieux. Il permet aussi de définir les orientations de la politique municipale dans le secteur social et aussi dans le domaine de la prévention. Le Gonessien fait un zoom sur ses deux principaux champs de compétences: les aides sociales et les personnes âgées.**

### Les aides sociales

Le CCAS, établissement public fonctionnant grâce à une subvention de la Ville est en charge de la solidarité. À ce titre, il traite les nombreuses demandes d'aides financières. Certaines sont versées par directement par lui comme les aides au paiement de la restauration scolaire, les aides à la subsistance etc. Mais le CCAS peut également traiter d'autres dossiers relevant de dispositifs nationaux comme le RSA ou l'Aide médicale d'État ou encore de dispositifs départementaux comme le Fonds social pour le logement qui peut aider à payer des factures d'électricité, de gaz ou de téléphone.

Le nombre de personnes reçues augmente très fortement. Il est passé de 193 par mois en 2008 à 290 en moyenne en 2011. Cela traduit l'impact de la crise sur les habitants. Mais, pour Marc Anicet, Adjoint au Maire en charge de la Solidarité, de la Santé et des Personnes handicapées et Marie-Thérèse Leveillé, Conseillère municipale déléguée aux Personnes âgées et Retraitées « cette augmentation s'explique aussi par le fait que d'autres services publics de solidarité n'ont plus les moyens de recevoir le public en raison d'un désengagement de leur part. » Ainsi la CAF de Sarcelles, où sont obligés de se rendre nombre d'habitants depuis la fermeture de la CAF de Gonesse, a fermé pendant environ trois mois en 2011. La

fermeture de l'antenne de Gonesse de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ne fera qu'accroître le nombre de personnes se rendant au CCAS qui reste, pour sa part, le lieu privilégié d'accueil pour les Gonessiens.

### Des services dédiés aux personnes âgées

L'autre domaine d'activité du CCAS est celui des services aux personnes âgées et de la solidarité intergénérationnelle. Le nombre de bénéficiaires d'une aide à domicile (aide à la toilette, courses, entretien du linge...) est passé de 103 en 2005 à 138 en 2011. 90 personnes ont eu recours l'année dernière au service de portage de repas à domicile qui représente parfois « la visite de la journée ».

Le dispositif transport, mis en place depuis 2006, connaît un fort développement: démarré avec un chauffeur à mi-temps, il compte désormais deux chauffeurs à temps complet. 1200 courses ont été effectuées en 2011 pour un tarif variant entre 2€ et 4€. Ce service est utilisé essentiellement pour se rendre à des activités du CCAS, à des rendez-vous médicaux ou pour effectuer des commissions. Des volontaires du Service civique jeunes municipal accompagnent

les usagers. Très appréciés, les jeunes participent activement à l'échange intergénérationnel. Enfin, le CCAS organise de nombreuses animations pour les personnes âgées. En

2011, 24 personnes ont effectué un séjour en bord de mer dans le département de la Manche.

L'espace intergénérationnel constitue bien sûr un lieu important pour la solidarité entre les générations. Il est ouvert depuis septembre 2011 avec deux animatrices pour organiser activités et animations qui rencontrent un large succès. Enfin, l'Université inter-âge a organisé des cours en direction des 66 personnes inscrites, âgées l'année dernière de 38 à 86 ans.

### Contact

**CCAS**  
Pole Jeunesse Solidarité  
1, rue Pierre Salvi  
Tél.: 01 30 11 55 20



*Le dispositif transport et l'aide à domicile figurent parmi les solutions favorisant le maintien à domicile, proposées par le CCAS et la Ville les plus plébiscitées par les personnes âgées.*

## Centre européen de Manutan

# Une entreprise qui met l'humain au cœur de sa réussite



**Grâce à la création de la ZAC des Tulipes, la société Manutan déjà présente sur Gonesse a pu s'agrandir et installer son centre européen. Ce site exemplaire dans sa conception cherche à réunir tous les ingrédients d'une entreprise où il fait bon travailler et respectueuse des conditions de travail des salariés.**

**M**anutan, qui est l'un des leaders européens de la vente à distance d'équipements et consommables industriels et de bureaux aux entreprises et collectivités, est une entreprise familiale née en 1966. Depuis le premier entrepôt installé en 1970 à Gonesse, la maison mère a choisi la ZAC des Tulipes pour se regrouper. Ouvert en août 2011 et installée sur un site de 13,5 ha, elle a implanté son entrepôt logistique et son centre européen qui comprend aussi une Université, un complexe sportif et un équipement dédié à la formation du personnel. De la conception architecturale aux conditions de travail, le choix a été clairement fait d'une gestion des ressources humaines respectueuses des 600 salariés et qui prend réellement en compte l'humain dans son organisation.

Lors de leur visite le 16 février dernier sur le site du Centre européen de Manutan où 252 Gonessiens travaillent, soit 42 % des effectifs, le Maire et Ilham Moustachir, Maire-adjointe en charge du développement économique, de l'emploi, de la formation professionnelle et du commerce, ont pu apprécier l'exemplarité de la démarche de cette entreprise. Ilham Moustachir en témoigne: « *Manutan a su respecter l'humain en veillant au respect des conditions de travail: c'est une entreprise responsable et citoyenne. Les dirigeants considèrent que leur succès commercial ne découle pas seulement d'une maximisation des profits, mais exige également un comportement responsable vis-à-vis de leurs salariés, de l'environnement et de la société toute entière.* ».

### Gymnase, université et "bio"

Le site a été pensé comme un village trouvant en son centre le restaurant confié à deux Chefs et l'« Université », comprenant la médiathèque, les salles de formation et le gymnase. Le restaurant offre des repas de qualité, comportant plus de 20 % de « bio »: bientôt un potager sera disponible, cultivé par le jardinier embauché pour gérer l'ensemble des espaces verts du site. Les salariés pourront également disposer d'une parcelle de terre et apprendre à faire pousser leurs légumes. Pour la salle de sports, deux salariés sont présents pour encadrer les employés. L'objectif de cette organisation est de favoriser les occasions de contacts et d'échanges entre l'ensemble des 600 collaborateurs.

Toujours dans la même démarche d'accompagnement des salariés dans l'articulation entre leur vie professionnelle et leur vie familiale, plusieurs initiatives ont été mises en place, telles que la réservation de 20 berceaux à la crèche People & Baby, située à 800 mètres et la création d'une conciergerie d'entreprise, offrant le maximum de services pour simplifier le quotidien des collaborateurs (pressing, vente de timbres, inscription au covoiturage...).



Pour aller encore plus loin dans la création d'un environnement agréable, un concours interne a été organisé pour imaginer des espaces de détente au sein des bureaux: une « hutte » est alors née et devrait bientôt être dupliquée.

Pour favoriser la cohésion, la bonne santé et la productivité de ses salariés, Manutan met à la disposition de ses employés divers équipements de détente et de loisirs dont un véritable gymnase.





## Des travaux pour sauvegarder plus de 1000 ans d'histoire

L'église Saint-Pierre – Saint-Paul fermera ses portes en juin pour une durée estimée à 13 mois. Des travaux d'électricité et de chauffage doivent y être réalisés. Ils seront précédés de fouilles archéologiques : l'occasion pour les Gonnessiens de mieux connaître l'histoire de ce monument classé.

## Église Saint-Pierre – Saint-Paul

# Des travaux pour sauvegarder plus de 1 000 ans d'histoire

**L'église Saint-Pierre – Saint-Paul fermera ses portes en juin pour une durée estimée à 13 mois. Des travaux d'électricité et de chauffage doivent y être réalisés. Ils seront précédés de fouilles archéologiques: l'occasion pour les Gonessiens de mieux connaître l'histoire de ce monument classé.**

La loi de séparation des Églises et de l'État (1905) a confié à la commune la propriété des édifices de cultes (églises, temples...). En conséquence, les communes doivent assurer leur entretien, leur préservation et leur mise aux normes. En plus de cette obligation légale, la Municipalité a toujours mené une politique de préservation du patrimoine, dont fait partie l'église.

Afin de maintenir en état le patrimoine de l'église de Gonesse, des travaux sont régulièrement réalisés. La prochaine fermeture concerne des travaux de mise aux normes électriques et l'installation du chauffage. En tant que monument classé, ces travaux doivent être précédés de fouilles préventives afin de ne pas endommager et perdre de précieux indices du passé.

La durée de fermeture de l'église, à partir du 11 juin prochain, tient compte de plusieurs opérations à réaliser:

- déménagement du mobilier (bancs, chaises...) puis dépose du carrelage existant sur environ 700 m<sup>2</sup>: ce carrelage devra être numéroté et stocké avec soin pour une repose au moins partielle à l'issue des travaux;
- deuxième tranche de fouilles concernant la nef et les bas-côtés à partir du 1<sup>er</sup> juillet pour une durée de quatre à cinq mois: cette fouille sera limitée à 60 cm de profondeur correspondant à l'emprise du réseau de chauffage surfacique;
- les travaux de chauffage et d'électricité seront engagés dès la fin des fouilles et dureront jusqu'en juin 2013;
- après remise en place du dallage, le site pourra être rendu au culte.

### Des travaux de chauffage et d'électricité

La solution de chauffage retenue a la spécificité de ne chauffer qu'entre le sol et 2 mètres de haut afin de ne pas abîmer des éléments du patrimoine et de faire des économies d'énergie. Le chauffage surfacique au gaz est un réseau de tubes alimenté par deux chaudières murales fonctionnant au gaz naturel. L'objectif est de garantir 16°C par une température extérieure de -7°C. Hors période de grand froid, les chaudières tourneront à mi-régime. Le réseau électrique sera intégré dans la dalle de support du chauffage surfacique.

Angle d'une sépulture maçonnerie en plâtre avec vase funéraire à encens (XIII<sup>e</sup>/XIV<sup>e</sup> siècle)



**NATHALIE KARST, ARCHÉOLOGUE  
RESPONSABLE D'OPÉRATION, INRAP**

L'église de Gonesse est classée depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Afin de garder l'église accessible le plus longtemps possible, les fouilles préalables, obligatoires dans ce cadre, ont été divisées en deux phases successives. La première qui a eu lieu l'année dernière concernait le chœur et le déambulatoire. La seconde qui démarre cet été s'intéresse à la nef et aux bas-côtés. Suite au diagnostic effectué en 2010 et qui a permis de relever des éléments de maçonnerie qui appartiendraient peut-être à l'église romane dont il ne reste que peu de traces, le Service régional de l'archéologie a rédigé la prescription scientifique permettant la réalisation de ces fouilles en fixant des limites: un nombre de jours nécessaires et une profondeur limitée à l'emprise des travaux réalisés (60 cm). La seconde phase devrait permettre de voir, grâce à l'exploration des bas-côtés, si un plan du bâtiment se dégage. Les sépultures supplémentaires découvertes permettront de compléter la connaissance de la population de Gonesse au Moyen-Âge.



## Des fouilles préalables obligatoires

Construite entre la fin du XII<sup>e</sup> et la fin du XIII<sup>e</sup> siècle à la place d'un édifice roman, l'église de Gonesse est un site riche en ressources pour les archéologues. Conformément à la réglementation en matière d'archéologie préventive, des fouilles doivent obligatoirement précéder l'engagement des travaux de chauffage et d'électricité. Les fouilles sont confiées à l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) désigné comme opérateur dans le cadre d'une procédure de marché public.

## Première phase des fouilles: des découvertes prometteuses

La première phase de fouilles, réalisée en 2011 en prévision des travaux de chauffage, a permis d'identifier des vestiges et de découvrir une nécropole (ensemble de plusieurs tombes réunies dans un espace donné) en usage entre la fin du VI<sup>e</sup> siècle et le XV<sup>e</sup> siècle. L'existence d'un édifice cultuel est attestée sur le site dès 1100 par des documents d'archives. Des vestiges romans sont encore visibles à la base et au premier étage du clocher. L'église a été reconstruite et agrandie entre la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle et la fin du XIII<sup>e</sup> siècle dans le style gothique. Elle a été fortifiée dans le courant du XIV<sup>e</sup> siècle. La première phase de fouilles a fourni des informations fragmentaires concernant l'architecture de l'édifice roman. L'enlèvement du pavage a révélé la réutilisation de dalles funéraires anciennes. Concernant uniquement la nécropole découverte, 79 sépultures ont été dégagées sur cinq niveaux qui s'échelonnent de la période mérovingienne au début de l'époque moderne (VI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle). Des modes variés d'inhumation (cercueils en bois,

sarcophages et tombes maçonnées en plâtre, inhumations en pleine terre) ont été observés. Les archéologues ont mis à jour des vestiges antiques, meules en pierre, enduits peints et céramiques gallo-romaines. L'étude de ces vestiges permettra d'en savoir plus sur l'occupation du site et d'établir des comparaisons avec les nécropoles voisines.

## Une seconde phase de fouilles très attendue

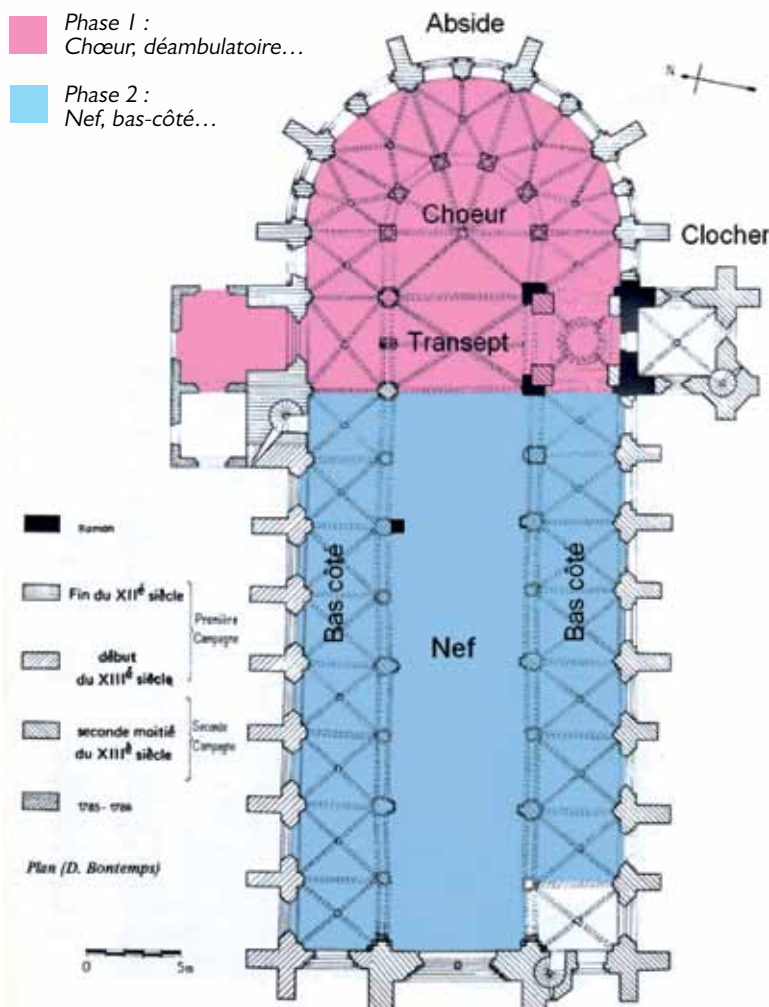
La seconde phase de fouilles, qui débute cet été, devrait permettre d'en apprendre plus. Les principales informations sont escomptées de la fouille du bas-côté nord, concernent un mur de 2 mètres de large parallèle à la façade occidentale découvert lors des sondages, en 2010. Les archéologues



↑ Archéologue de l'inrap faisant un relevé de sépulture mérovingienne, à droite un pied de sarcophage du VII<sup>e</sup> siècle décoré d'une rouelle.

Ces fouilles sont financées par plusieurs mécènes (Leclerc de Gonesse, Entreprises Prunevieille, Sédifrais, Emulithe de Fosses)

## PLAN DE L'ÉGLISE ST-PIERRE - ST-PAUL



Vous pouvez effectuer une visite virtuelle des fouilles de l'église sur le site de la ville : [www.ville-gonesse.fr](http://www.ville-gonesse.fr) > rubrique culture > sous-rubrique Patrimoine et archives et/ou découvrir un reportage vidéo réalisé à l'intérieur de l'église dans la galerie vidéo du site de la ville : <http://www.ville-gonesse.fr/mediatheque>

↑ Les fouilles préalables, obligatoires dans ce cadre, ont été divisées en deux phases successives. La première qui a eu lieu l'année dernière concernait le chœur et le déambulatoire. La seconde qui démarre cet été s'intéresse à la nef et aux bas-côtés.



s'attacheront également à étudier les maçonneries (ouvrage composé de matériaux, pierres, briques ou parpaings, unis par un liant, mortier, ciment ou plâtre) dégagées dans le chœur. Par ailleurs, la nécropole reste encore à explorer. C'est par une étude approfondie du dallage que débiteront ces nouvelles fouilles. Les inhumations à l'intérieur de l'église relèvent de la tradition d'enfouissement dans les lieux sacrés : malgré des tentatives réitérées d'interdire cette pratique, les revenus importants procurés par la vente des emplacements particulièrement recherchés près du chœur et donc plus chers ont justifié la vocation funéraire du site pendant dix siècles. Les fouilles se poursuivront afin d'évaluer l'étendue de la nécropole et d'étudier les populations inhumées.

La restauration du décor peint a été réalisée en 2011 avec le concours du mécénat de l'association Patrimonia.  
© Gérard Dubrunfaut



### Des travaux de restauration réguliers

Aussi bien dans l'objectif de conserver et de restaurer le patrimoine historique et classé de l'église de Gonesse, que dans celui de son entretien courant, divers travaux ont été réalisés au cours du temps. Parmi les travaux de restauration de l'édifice, la couverture de la nef a été réalisée entre 1999 et 2000, la restauration



**ALAIN PIGOT, MAIRE-ADJOINT  
CHARGÉ DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE**

*Le patrimoine est le bien collectif d'une communauté d'hommes, qui témoigne de sa production culturelle et dont la valeur, irremplaçable pour témoigner de son histoire, nécessite qu'il soit transmis aux générations futures.*

*Notre patrimoine appartient à tous les citoyens. Même si la municipalité de Gonesse considère le patrimoine comme un atout, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une charge financière importante et que l'État aide très peu les collectivités. Notre ville, en procédant à ces travaux d'envergure au sein de l'église, relève le défi de valoriser culturellement et sentimentalement l'héritage de notre ville.*

*Cette intervention au sein de notre patrimoine apparaît comme un enjeu majeur pour la créativité et contribue au développement de Gonesse.*

de la façade ouest entre 2001 et 2004, et la restauration du bas-côté nord (maçonnerie et couvertures) entre 2005 et 2006. Le parvis a été refait en 2003. D'autres travaux de restauration concernant des tableaux classés monuments historiques (« La Piété », « la Descente de croix », « la Mise au tombeau ») ont été réalisés entre 1998 et 2006.

### L'orgue de l'église : une pièce maîtresse du patrimoine

Parmi les pièces rares de l'église de Gonesse, on compte l'orgue, dont la construction remonterait à 1508. Il a connu différentes restaurations qui lui donnent une particularité : sa composition, comportant des tuyaux et des

jeux d'époques successives (du XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles), offre la capacité aux organistes d'interpréter des œuvres de ces différentes époques (cf. concert exceptionnel annoncé en actualité page 5). Le buffet et la tribune, en partie d'époque Renaissance, sont notamment classés monuments historiques. Une étude en vue de la restauration des peintures du XVI<sup>e</sup> siècle des « anges musiciens » a été réalisée en 2008-2009. La restauration du buffet et de la tribune de l'orgue est également prévue, mais elle ne sera possible que lorsque les autres interventions (archéologie, chauffage électrique) seront achevées. Toutefois celle concernant la conservation du décor peint a été réalisée en 2011 avec le concours du mécénat de l'association Patrimonia.

Renseignements  
complémentaires

Service Archives  
et Patrimoine

4, rue S<sup>t</sup>-Nicolas  
Tél. : 01 34 45 97 58

E-mail :  
slemire@mairie-gonesse.fr

Des travaux importants  
ont été réalisés en 2003  
pour refaire le parvis

Photos du dossier par  
Séverine Lemire © Service  
Archives et Patrimoine





## Volet Culturel du Projet Éducatif Local (PEL)

# La culture au cœur de l'action éducative

**La plus importante partie de la politique culturelle de la Ville est réalisée en direction de l'enfance et de la petite enfance. Le Projet Educatif Local (PEL) définit les nombreuses actions réalisées avec les élèves des écoles, collèges et lycée.**

La Ville, en partenariat avec l'Éducation nationale et l'ensemble de la communauté éducative, a mis en place le Projet Éducatif Local (PEL). Ce document définit pour trois ans (2011-2014) les actions au service de la réussite éducative, suivant trois axes : conforter la mission éducative des écoles, développer les actions éducatives hors temps scolaires et prévenir le décrochage scolaire.

Comme le précise Alain Pigot, maire-adjoint en charge de la culture et du Patrimoine : « Le volet culturel du PEL est un axe déterminant de notre politique culturelle. Il permet à tous les enfants de découvrir les expressions artistiques, sachant que les pratiques culturelles sont reconnues comme essentielles à leur équilibre et à leur épanouissement personnel. L'intervention de professionnels des mondes artistique et culturel dans le milieu scolaire suscite l'intérêt et favorise sans aucun doute les vocations. Chacun peut ensuite décider de passer à la pratique, grâce aux nombreux équipements de la Ville (médiathèque, école de musique, ateliers d'arts plastiques) ».

Ce projet culturel cohérent est engagé depuis de nombreuses années et suit la ligne de l'éducation populaire défendue par la Ville, pour donner au plus grand nombre de Gonessiens des clefs de compréhension de notre monde.

La Ville propose aux publics scolaires initiation à la pratique musicale ou

au patrimoine, sensibilisation aux Arts plastiques ou au spectacle vivant, développement du plaisir de lire, des actions au cinémas en direction de tous les scolaires, et programmation spécifique de spectacles en direction de l'enfance et de la jeunesse.

### Des artistes de premier plan présents sur la ville

Une convention pluriannuelle de coopération culturelle a été signée par la Ville avec la Fondation Royaumont favorisant la création artistique. Cette année, une classe de CE2-CMI de l'école Adrien Théry a travaillé avec des musiciens et un photographe sur un projet aboutissant à une exposition-parcours sonore et photographique.

Caroline Dié, enseignante raconte ici l'expérience du lycée René Cassin cette année : « le lycée a eu la chance de participer à plusieurs spectacles et événements proposés par la Ville de Gonesse et nous nous en réjouissons. Nous avons accueilli à bras ouverts l'installation du Groupe Berlin au Lycée René Cassin : « Iqaluit » a été l'occasion pour les élèves plasticiens de découvrir une installation singulière et de grande qualité ouvrant la réflexion sur la question de l'œuvre in situ, l'image documentaire et la spécificité d'une démarche artistique en 2012. Les lycéens ont aussi pu découvrir une

œuvre contemporaine dans un lieu inhabituel. Le bilan de l'expérience est très positif et encourageant. Elle prouve à quel point ces projets culturels, par leur qualité, contribuent à faciliter l'accès à la culture pour nos élèves et à éveiller leur curiosité. ».



*L'accueil exceptionnel par le lycée René Cassin d'une installation vidéo « Iqaluit » du groupe international BERLIN, qui expose habituellement dans les plus grands musées du monde, a eu un impact très positif sur les élèves... Leurs témoignages sont disponibles sur : [www.lyc-cassin-gonesseac-versailles.fr](http://www.lyc-cassin-gonesseac-versailles.fr)*

### ACTION AVEC LES ARTISTES DE LA BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN

Après la Biennale, du 15 juin au 4 juillet 2012, l'exposition « Drôle d'air » présentera les travaux d'élèves des ateliers animés par Christian Cantaloup ; et les élèves de terminale du lycée René Cassin présenteront le résultat de leur collaboration avec l'artiste Florent Lamouroux. Plus d'informations sur : <http://blog.crdp-versailles.fr/arplarenecassin>

## Lutte anti-tag

# Les graffitis reculent dans la ville

**Qu'ils soient visibles dans l'espace urbain ou sur les façades de particuliers, la Ville intervient rapidement pour nettoyer les graffitis. Parmi les actions sur le front de la propreté, ce dispositif anti-tags a fait la preuve de son efficacité. Les services municipaux ont en effet enregistré un recul du nombre d'interventions nécessaires pour les effacer.**

### Informations complémentaires

Vous avez la possibilité de signaler un tag via l'espace citoyen sur le site Internet ou « allo environnement » si le tag est sur l'espace public.

Tél. : 0810 000 079, numéro gratuit pour les Gonessiens

Site web : [www.ville-gonesse.fr](http://www.ville-gonesse.fr)

### Contact

Service Environnement  
Tél. : 01 34 45 11 44

Afin de lutter contre les tags, la Ville mobilise depuis longtemps une action spécifique en réponse à ces dégradations. Le dispositif anti-graffitis concerne aussi bien les interventions sur tout le patrimoine bâti communal et le mobilier urbain de la ville, sur la chaussée si nécessaire, ainsi que chez certains bailleurs sur les parties de leur patrimoine visibles de la voie publique (I3F, toit et joie, OPIEVOY, IRP, Val d'Oise Habitat) moyennant remboursement des prestations. L'intervention est gratuite pour les Gonessiens pour des graffitis visibles de la voie publique (clôture, murs) contre signature d'une décharge.



### Une action rapide, efficace et respectueuse de l'environnement

Le délai d'intervention est de deux à trois jours maximum. Suivant le type de supports et graffitis, ces interventions nécessitent le recours à une hydrogommeuse, une remise en peinture ou l'utilisation de produits spécifiques utilisés manuellement. Le dispositif respecte l'environnement : utilisation d'eau chaude, produit d'effacement biodégradable.

### Des résultats très positifs

Grâce à la réactivité des services municipaux, le nombre d'interventions a diminué de plus de la moitié dans la dernière année de sa mise en œuvre. Comme Yolande Garret, Conseillère municipale déléguée à l'environnement urbain, l'explique : « Nous nettoyons les graffitis et enlevons les affiches sur les bâtiments communaux et le mobilier urbain et ainsi que sur des bâtiments

de particuliers à leur demande lorsque les graffitis et les affiches sont visibles depuis la voie publique. » Sur les cinq dernières années, le nombre d'interventions est passé de 1 682 en 2007 à 619 en 2011. Cette diminution prouve que nos interventions sont efficaces. Je tiens à saluer l'action de nos services ». De plus, cette évolution positive a permis de diminuer d'un peu plus de la moitié le budget consacré à l'enlèvement des graffitis (de 55 318 € à 22 920,30 €).

Par ailleurs, le succès du dispositif tient également à l'utilisation d'une peinture anti-tags, son action étant de limiter l'accrochage des encres sur le support. Depuis 2004, les bâtiments et le mobilier urbain de la Ville sont progressivement protégés de cette façon : récemment cela a été le cas pour les écoles Jean de La Fontaine, Marie Curie, Marc Bloch (primaire), les bancs du parc urbain de Saint-Blin et les tribunes du terrain de rugby.



Le succès du dispositif tient à l'intervention des services municipaux et à l'utilisation d'une peinture antitags, son action étant de limiter l'accrochage des encres sur le support. Depuis 2004, les bâtiments et le mobilier urbain de la Ville sont progressivement protégés de cette façon.



## Tri sélectif

# Des règles en matière de tri qui doivent être mieux respectées

**Le SIGIDURS, syndicat intercommunal en charge du traitement des déchets, a alerté la Ville concernant les résultats du tri sélectif pour l'année 2011 : les Gonessiens trient de moins en moins. La Ville appelle à un plus grand respect des règles de tri des déchets.**

Le tri permet d'organiser le traitement et la valorisation des déchets : un bac comprenant des déchets non recyclables n'est pas recevable en centre de tri et doit être détruit par incinération. « Trier est donc un geste citoyen qui favorise le recyclage des déchets » rappelle Malika Caumont, Maire-adjointe en charge de la civilité, de la citoyenneté, de la vie associative et de la coordination des centres socioculturels. L'utilisation des bacs, en particulier les conteneurs installés à la Fauconnière l'automne dernier, nécessite civisme et responsabilité de tous. Rien ne doit être déposé par terre et une attention particulière doit être portée aux bacs dans lesquels on jette les différents types de déchets.

## Quand le tri diminue, le coût augmente...

Yolande Garret, Conseillère municipale déléguée à l'environnement urbain ajoute que : « Le traitement coûte 5 € pour une tonne de déchets triés, contre 100 € lorsqu'ils ne sont pas triés et donc incinérés ». Le fait de ne pas trier ses déchets a donc un coût important. Le traitement des déchets est financé par différentes taxes locales perçues par le SIGIDURS. En 2010, la contribution versée au SIGIDURS s'élevait à 1 342 928 euros (1,38 % sur la taxe d'habitation, 1,34 % sur la taxe foncière des propriétés bâties, 4,72 % sur la taxe foncière des propriétés non bâties, 6,54 % sur la

cotisation foncière des entreprises). Devant le recul observé du tri à Gonesse en 2011, une augmentation globale de cette contribution est annoncée par le SIGIDURS.

Face à l'observation de nombreux manquements aux règles de tri, la Ville organisera courant 2012 des suivis de bennes qui auront pour but d'en contrôler le contenu et de sensibiliser les habitants qui auraient besoin d'informations complémentaires au sujet des règles de tri.

## Petit rappel sur les gestes de tri

L'alerte du SIGIDURS sur le tri concerne les bacs jaunes. Le bac et le container jaunes sont destinés aux déchets recyclables tels que les emballages en plastique vides (bouteilles d'eau, bidons de lessives, gel douche...), les cartons et briques alimentaires vides (cartons de déménagement, briques de jus de fruit ou de lait...), les emballages métalliques vides (canettes, boîtes de conserves...) et les papiers, journaux et magazines (sans plastique autour). De manière générale, pour ces bacs jaunes, ne doivent pas y être déposés des sacs plastiques, des jouets ou tout autre objet en plastique que ceux mentionnés. Les emballages contenant des restes alimentaires, de même que tout ce qui n'est pas recyclable est à jeter avec les ordures ménagères (y compris miroirs, pots de fleurs, vaisselle) dans le bac ou le container gris. Pour les containers

enfouis de la Fauconnière par exemple, il faut veiller à ne pas utiliser des sacs poubelles supérieurs à 50 litres. Le verre (uniquement les bouteilles et les bocaux vides) est à déposer dans les bacs verts, et pour les petits déchets électriques et électroniques (fer à repasser, téléphones...), il vous faudra aller à la déchèterie. Il existe également des possibilités supplémentaires en matière de tri (collecteurs de linges, obligation des vendeurs de récupérer le matériel remplacé, dire que faire des ampoules, piles et médicaments usagés...). Dans le doute, mieux vaut mettre vos déchets dans les bacs réservés aux ordures ménagères.

## Informations complémentaires

Le Guide du tri est disponible sur le site Internet de la Ville : [www.ville-gonesse.fr](http://www.ville-gonesse.fr)

## Contact

Service Environnement  
Tél.: 01 34 45 11 44



- Bouteilles en plastique transparent ou opaque
- Produits de toilette et produits ménagers
- Boîtes de conserves, canettes de sodas et aérosols
- Cartons d'emballage
- Briques alimentaires
- Papiers, journaux et magazines



- Bouteilles
- Bocaux vides sans couvercle



- Restes de repas
- Polystyrène
- Vaisselle, miroirs ou pots de fleurs

## Agenda local pour le développement durable

# L'Agenda 21 a été adopté au Conseil municipal du 29 mars



Afin de préserver l'environnement et réduire ses émissions de gaz à effet de serre, la Ville a fait l'acquisition d'un premier véhicule électrique pour l'entretien courant des équipements sportifs. Progressivement la Ville fera évoluer son parc auto pour le rendre plus propre et plus respectueux de l'environnement.

**L'Agenda 21 est un outil de mise en œuvre du développement durable à l'échelle locale. La réalisation de ce document pour et par les Gonessiens a démarré le 21 janvier 2010, après l'autorisation du conseil municipal pour son lancement et l'adoption d'un calendrier pour son élaboration. Après une consultation qui s'est achevée fin février, le document a été adopté au Conseil municipal le 29 mars dernier.**

L'Agenda 21 local est issu du Sommet de la Terre à Rio en 1992 et de son programme d'actions mondial pour le XXI<sup>e</sup> siècle, « Action 21 », pour lutter contre la dégradation de la planète, la pauvreté et les inégalités. Ce projet repose sur trois piliers : l'action économique, le développement social et la gestion économe des ressources naturelles. L'objectif est que les acteurs locaux déclinent sur leur territoire des programmes d'actions en faveur du développement durable. Tel est l'esprit de l'Agenda 21.

L'Agenda 21 de Gonesse, appelé « Gonesse 21 », est le fruit d'une démarche participative qui a abouti à la définition de cinq axes qui se déclinent en 25 objectifs et 57 actions concrètes, précisant une date de démarrage et les outils de suivi à mettre en œuvre. Les cinq axes sont les suivants :

- favoriser les changements de comportements individuels et collectifs
- aménagement durable du territoire
- promouvoir l'économie et les emplois
- protéger l'environnement et la biodiversité
- favoriser l'amélioration du cadre de vie.

Comme le rappelle Olivier Boissy, Conseiller municipal délégué au développement durable : « On peut citer différentes actions qui s'inscrivent dans la démarche de l'Agenda 21 de la Ville comme le projet d'ouverture au public des 140 ha du Parc urbain à la Patte d'Oie qui, je le rappelle, il n'y a pas si longtemps était une décharge. On peut également citer la "Coulée verte et bleue" pour relier les différents quartiers de la ville en circulation douce et préserver la biodiversité : ces quelques exemples montrent que l'Agenda 21 local fait avancer la ville, qu'il est l'affaire de tout le monde, du plus petit au plus grand, parce que l'on vit pour soi mais avec les autres, aujourd'hui comme demain. »

### Des actions déjà engagées par les services municipaux

Désormais, « Gonesse 21 » est un choix de la Ville, parce que, sans engagement, il n'y a pas de progrès : c'est pourquoi il comporte de nombreuses actions de l'agenda 21. Désormais l'enjeu réside dans sa mise en œuvre. Le Maire a souhaité faire du Développement Durable un des axes prioritaires de l'action municipale : un poste de Chargé de mission a été créé et une commission technique

spécifique a été mise en place. Réunie mensuellement, cette commission d'élus et d'agents municipaux, constitue le groupe de suivi pour mesurer le bon respect des engagements pris au travers de l'Agenda 21. De plus, un rapport annuel sera présenté au Conseil municipal pour faire régulièrement le point sur l'ensemble du dispositif.

L'ensemble des services municipaux ont été associés à cette démarche depuis le début. L'axe 1 comporte notamment en premier objectif une forte responsabilisation des services de la Ville : parmi les actions proposées, un certain nombre est déjà bien avancé comme l'action concernant l'e-administration portant sur un effort de réduction de la consommation de papier au profit de procédures dématérialisées. C'est déjà le cas dans la transmission interne de notes ou le partage de documents, ainsi que dans les procédures avec la Trésorerie ou la Préfecture. Par ailleurs, l'achat de deux véhicules électriques est prévu dans le cadre du renouvellement du parc automobile. La mise en place dans, et par, les services est donc déjà une réalité. Il revient à l'ensemble des Gonessiens d'agir au quotidien pour le développement durable. Rendez-vous sur le blog "Gonesse21" et sur [www.ville-gonesse.fr](http://www.ville-gonesse.fr)

La réalisation prochaine d'un parc urbain à la patte d'Oie améliorera le cadre de vie de la commune en permettant aux habitants d'accéder à de nouveaux espaces verts de loisirs et de détente.



### Informations complémentaires

Vous pouvez retrouver l'intégralité de l'Agenda 21 sur le blog créé spécialement : <http://gonesse21.blogspot.fr>



## Animaux errants sur la voie publique

# Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique : une loi à connaître et à appliquer

**L'article L. 211-19-1 du Code rural interdit de laisser divaguer un animal domestique. Les habitants propriétaires d'animaux doivent donc faire acte de civisme. La municipalité, considérant ce qui peut s'avérer être un trouble ou une menace (chiens errants dangereux, animaux porteurs de maladie...), peut être amenée à faire intervenir la fourrière.**

Les maires sont souvent confrontés au problème de la divagation d'animaux, chiens et chats en particulier, situation qui est susceptible d'engager la responsabilité de la commune, si aucune mesure n'est prise pour y remédier. Le maire est compétent pour intervenir car il s'agit d'abord d'un problème de sécurité publique : collision avec des véhicules, blessures occasionnées aux tiers (morsures...). Il est donc habilité à un double titre pour mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux. Il peut demander que les chiens et chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune, soient conduits à la fourrière où ils seront gardés.

Lorsqu'un animal est trouvé en divagation sur la voie publique, il doit être conduit à la fourrière animale du lieu où il a été trouvé. La fourrière doit alors prévenir son propriétaire, qui dispose d'un délai de 8 jours ouvrés pour venir le chercher. L'animal n'est restitué à son propriétaire qu'après paiement des frais de fourrière. À la fin de ce délai, si l'animal n'est pas réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et une association de protection animale peut le proposer à l'adoption à un nouveau propriétaire. Afin de pouvoir récupérer votre animal auprès de la fourrière, faire identifier

son animal (obligatoire pour les chats nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2012) constitue une précaution utile.

En matière de divagation des animaux, la ville de Gonesse a un contrat avec l'organisme « Service pour l'Assistance et le contrôle du Peuplement Animal » (SACPA). La SACPA a pour mission de procéder à la capture et au ramassage des animaux : le service fonctionne 24h/24, 7j/7. Tous les animaux sont conduits à la fourrière légale gérée par la SACPA à Gennevilliers.

En 2010, on a dénombré 61 interventions (40 chiens, 9 chats, 12 cadavres d'animaux) et 2011 marque une forte progression, portant ce chiffre à 129 interventions (39 chiens, 84 chats, 1 lapin, 5 cadavres d'animaux). La



Ville appelle donc à la vigilance de la part des propriétaires et rappelle qu'il est de leur responsabilité de surveiller leurs animaux domestiques afin d'empêcher leur errance sur la voie publique.

Fourrière  
animale SACPA  
30, avenue  
du Général de Gaulle  
92230 Gennevilliers  
Tél. : 01 47 98 82 64  
Fax. : 01 47 94 41 85

### LE CAS DES CHIENS DANGEREUX

Lorsque les personnes sont autorisées à détenir un chien considéré dangereux d'après la loi, elles doivent faire une déclaration à la mairie en fournissant les pièces justifiant :

- de l'identification du chien
- de la vaccination antirabique du chien en cours de validité
- pour les chiens mâles et femelles de la première catégorie, le certificat vétérinaire de stérilisation de l'animal
- dans des conditions fixées par décret, la souscription d'une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien ou de celui qui le détient, pour les dommages éventuels causés aux tiers par l'animal.

La déclaration doit être faite à la mairie du lieu de résidence du propriétaire de l'animal ou, quand il diffère de celui de son propriétaire, du lieu de résidence du chien. Cette déclaration doit être à nouveau déposée chaque fois à la mairie du nouveau domicile.

# En mai

# au cinéma Jacques Prévert

## Semaine du 2 au 8 mai

### Le fils de l'autre

De Lorraine Levy • Avec Emmanuelle Devos, Pascal Elbé • France • 2012 • 1h45 • Drame

Mer. 2 à 18h, ven. 4 à 14h30, sam. 5 à 17h, lun. 7 à 14h30, mar. 8 à 20h30

### Hunger Games

De Gary Ross • Avec Jennifer Lawrence, Josh Hutcherson • USA • 2012 • 2h22 • VF • Aventure • Avertissement : des scènes, des propos ou des images peuvent heurter la sensibilité des spectateurs

Mer. 2 à 20h30, ven. à 17h et 20h30, sam. 5 à 20h30, dim. 6 à 17h, lun. 7 à 20h30, mar. 8 à 17h

### Les pirates ! Bons à rien, mauvais en tout

De Peter Lord • Avec Hugh Grant, Salma Hayek • USA-GB • 2012 • 1h29 • VF • À partir de 5 ans • Animation

Mer. 2 à 14h30, ven. 4 à 17h, sam. 5 à 14h30, dim. 6 à 15h, lun. 7 à 17h, mar. 8 à 14h30

## Semaine du 9 au 15 mai

### La terre outragée

De Michale Boganim • Avec Olga Kurylenko, Andrzej Chyra • France-Pologne-Ukraine-Allemagne • 1h48 • 2011 • VOSTF • Drame

Ven. 11 à 20h : rencontre – Tarif unique 4,50€, lun. 14 à 20h30, mar. 15 à 14h30

### My week with Marilyn

De Simon Curtis • Avec Michelle Williams, Eddie Redmayne • USA • 2011 • 1h42 • VOSTF • Biopic

Mer. 9 à 18h, ven. 11 à 17h, sam. 12 à 20h30, dim. 13 à 17h, lun. 14 à 14h30 et 17h, mar. 15 à 17h

### À bout de course

De Sidney Lumet • Avec Christine Lahti, River Phoenix • USA • 1988 • 1h55 • VOSTF

Jeu. 10 à 14h30

### Blanche-Neige

De Tarsem Singh • Avec Julia Roberts, Lily Collins, Armie Hammer • USA • 2012 • 1h45 • VF • À partir de 8 ans • Comédie

Mer. 9 à 14h30 et 20h30, ven. 11 à 14h30, sam. 12 à 14h30 et 17h, dim. 13 à 15h, mar. 15 à 20h30

## Semaine du 16 au 22 mai

### Court-métrage en première partie : Home Road Movie

De Robert Bradbrook • Animation • 2001 • 12'

### Radiostars

De Romain Levy • Avec Manu Payet, Clovis Cornillac • France • 2012 • 1h40 • Comédie

Mer. 16 à 18h, ven. 18 à 14h30, sam. 19 à 20h30, lun. 21 à 14h30 et 17h, mar. 22 à 17h et 20h30

### Twixt

De Francis Ford Coppola • Avec Val Kilmer, Bruce Dern • USA • 2012 • 1h29 • VOSTF • Thriller • Avertissement : des scènes, des propos ou des images peuvent heurter la sensibilité des spectateurs

Mer. 16 à 20h30, ven. 18 à 17h et 20h30, sam. 19 à 17h, dim. 20 à 17h, lun. 21 à 20h30, mar. 22 à 14h30

### Sindbad

De Karel Zeman • République Tchèque • 2001 • 1h05 • À partir de 4 ans • Animation

Mer. 16 à 14h30, sam. 19 à 14h30, dim. 20 à 15h

## Semaine du 23 au 29 mai

### Avengers

De Joss Whedon • Avec Robert Downey Jr., Chris Hemsworth • USA • 2012 • 2h15 • VF • Aventure • Science-Fiction

Mer. 23 à 20h30, ven. 25 à 17h, sam. 26 à 20h30, dim. 27 à 17h, lun. 28 (férié) à 20h30, mar. 29 à 17h

### L'enfant d'en Haut

De Ursula Meier • Avec Léa Seydoux, Kacey Mottet Klein • France-Suisse • 2011 • 1h37 • Drame

Mer. 23 à 18h, ven. 25 à 20h30, sam. 26 à 17h, lun. 28 (férié) à 17h, mar. 29 à 20h30

### 5 courts-métrages contre l'homophobie

présentés par l'INPES et le Ministère de la Santé et des Sports

#### Pauline

De Celine Sciamma • Avec Anaïs Demoustier • France • 2010 • 7'52  
Une jeune fille nous livre ses réflexions sur sa vie et ses choix amoureux.

#### Omar

De Sébastien Gabriel • Avec Ralph Amoussou, François Civil, Karim Zakraoui • France • 2010 • 8'55

Un jeune garçon, Omar, vit avec ses potes dans la cité. Mais Omar a un secret.

#### En colo

De Pascal-Alex Vincent • Avec Emylou Brunet, Laura Boujenah, Côme Levin, Axel Würsten • France • 2010 • 7'44

Une bande d'amis s'amuse en colo où chacun voit en l'autre ses fantasmes et ses a priori.

### Basket et Maths

De Rodolphe Marconi • Avec Jean Denis Marcoccio, Aurélien Baty, Ugo Venel • France • 2010 • 6'33

Comment oser dire ses sentiments, surtout à celui qui ne s'y attend pas.

### Fusion Man

De Xavier Gens et Marius Vale • Avec Raphaël Personnaz, Mélanie Bernier • France • 2010 • 8'23

Découvrez les aventures de Fusion Man, un super-héros pas comme les autres.

Ven. 25 à 14h (séance femmes)

### Le château dans le ciel

De Hayao Miyazaki • Japon • 2003 • 2h04 • VF • À partir de 6 ans • Animation

Mer. 23 à 14h30, sam. 26 à 14h30, dim. 27 à 14h30, lun. 28 (férié) à 14h30

## Semaine du 30 mai au 5 juin

### Bi n'aie pas peur

De Phan Dang Di • Avec Phan Thanh Minh, Nguyễn Thị Kiều Trinh • France-Allemagne-Vietnam • 1h30 • 2012 • VOSTF • Drame

Mer. 30 à 18h, ven. 1er à 20h30, sam. 2 à 17h, lun. 4 à 14h30, mar. 5 à 20h30

### Le Prénom

De Alexandre de La Patellière, Matthieu Delaporte • Avec Patrick Bruel, Valérie Benguigui • France • 2012 • 1h49 • Comédie

Mer. 30 à 20h30, ven. 1er à 14h30 et 17h, sam. 2 à 20h30, dim. 3 à 17h, lun. 4 à 17h et 20h30, mar. 5 à 17h

### Princess Bride

De Rob Reiner • Avec Cary Elwes, Robin Wright • USA • 1987 • 1h38 • VF • À partir de 6 ans • Aventure

Mer. 30 à 14h30, sam. 2 à 14h30 (ciné-famille, tarif unique 2€), dim. 3 à 15h

Cinéma Jacques-Prévert  
Place Aimé-Césaire – La Fauconnière  
95500 Gonesse  
Tél. : 01 39 85 21 92  
Site : <http://cineprevert.blogspot.com>  
Tarifs : 6 €  
Réduit 1 : 4,50 € • Réduit 2 : 3 €  
Moins de 12 ans : 2,50 €  
Carte 10 places : 40 €

# CINEMA

# Jacques Prévert



CINEMA



# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MARS 2012

Approbation du procès-verbal analytique de la séance du conseil municipal du 16 février 2012.

La Majorité: 26 pour – Groupe UPG/UMP: M. Vigouroux – M. Lebegue: abstentions – Joie de Vivre à Gonesse: 2 abstentions – Union des Gonessiens: 1 abstention.

## DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU DÉBAT

Site PSA Aulnay-Gonesse – Proposition de motion. Unanimité.  
> Rapporteur: M. le Maire

Motion relative à la défense des moyens dans l'Éducation Nationale et pour la réussite éducative. La Majorité: 26 Pour – Groupe UPG/UMP: 4 Abstentions - Joie de Vivre à Gonesse: 2 Pour – Union des Gonessiens: 1 Pour  
> Rapporteur: M<sup>me</sup> Hennebelle

Présentation et approbation de l'Agenda 21 local. Unanimité.  
> Rapporteur: M. Boissy

Approbation et signature du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2011-2014. Unanimité.  
> Rapporteur: M<sup>me</sup> Maillard

Mode de gestion et d'exploitation de la restauration collective scolaire et municipale – Approbation du principe de la délégation de service public. Unanimité.  
> Rapporteur: M<sup>me</sup> Hennebelle

Vote des taux d'imposition relatifs à la fiscalité directe locale – Année 2012. La Majorité: 26 pour – Groupe UPG/UMP: 4 abstentions – Joie de Vivre à Gonesse: 2 abstentions – Union des Gonessiens: 1 abstention.

Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères T.E.O.M. – Année 2012. La Majorité: 26 pour – Groupe UPG/UMP: 4 abstentions - Joie de Vivre à Gonesse: 2 abstentions – Union des Gonessiens: 1 abstention.

Modulation du tarif de la taxe sur les surfaces commerciales (T.A.S.C.O.M.). Unanimité.  
> Rapporteur: M. Jaurrey

Suppression et création de postes. Unanimité.  
> Rapporteur: M<sup>me</sup> Gris

## DÉLIBÉRATIONS N'APPELANT PAS DE DÉBAT

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Accès au Droit au titre des activités de l'Agence Civile – Année 2012. Unanimité.

Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Île de France au titre des activités de l'Agence Civile – Année 2012. Unanimité.

Entretien-rénovation et intégration des systèmes de sécurité anti-intrusion équipant les bâtiments communaux – Lancement de la procédure d'appel d'offres. Unanimité.

Approbation - signature d'une convention et demande de subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise pour la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique. Unanimité.  
> Rapporteur: M. le Maire

Attribution d'une subvention à l'Association du Personnel Communal de Gonesse (A.P.C.G.) pour l'année 2012 et approbation et signature d'une convention. Unanimité.  
> Rapporteur: M<sup>me</sup> Gris

Attribution des subventions aux associations culturelles pour l'année 2012. Unanimité.

Approbation et signature de l'avenant N°2 à la convention pluriannuelle de résidence du « Théâtre Sans Toit » et attribution d'une subvention pour 2012. Unanimité.  
> Rapporteur: M. Grégoire

Petite Enfance – Approbation et signature des conventions d'objectifs et de financement avec la C.A.F. pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou maladie chronique. Unanimité.  
> Rapporteur: M<sup>me</sup> Maillard

Actualisation de l'inventaire comptable du patrimoine et ajustement des écritures budgétaires relatives aux dotations aux amortissements. Unanimité.

Fixation des durées et du mode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles à compter de 2012 – Budget Principal. Unanimité.

Fixation des durées et du mode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles à compter de 2012 – Budgets Annexes Eau, Assainissement et Ateliers Locatifs. Unanimité.  
> Rapporteur: M. Jaurrey

Attribution d'une subvention à l'Association « La Maison de l'Emploi de l'Est du Val d'Oise » - Année 2012. Question reportée.

Attribution d'une subvention au GIP ADIFE – Année 2012. Unanimité.

Attribution des subventions aux associations relevant du secteur économique et du secteur du commerce. Unanimité.  
> Rapporteur: M<sup>me</sup> Moustachir

Attribution des subventions aux Associations de Parents d'Élèves – Année 2012. Unanimité.

Indemnités à verser aux enseignants ayant participé aux classes de découverte – Année 2010-2011. Unanimité.

Attribution de subventions à l'Association « ATAIC » pour les actions « Notre Petit Théâtre » et « Le Geste et la Parole » - Année 2012. Unanimité.  
> Rapporteur: M<sup>me</sup> Hennebelle

Validation du bilan et des perspectives de l'agrément « Animation Collective Familles » accordé au Centre Socioculturel Marc Sangnier pour 2010-2012. Unanimité.

Attribution des subventions aux associations « les Beaux Jours » et « Cœur Musical » œuvrant dans les Centres Socioculturels pour 2012. Unanimité.

Attribution d'une subvention à l'Association Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Fosses et ses environs – Année 2012. Unanimité.

Attribution des subventions aux associations d'Anciens Combattants – Année 2012. Unanimité.  
> Rapporteur: M<sup>me</sup> Caumont

Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Île de France pour la reconstruction du complexe sportif de la Madeleine. Unanimité.

Convention Régionale de Renouvellement Urbain – Demande de subvention au titre du Programme de Renouvellement Urbain (PRU) Saint-Blin – La Madeleine pour la reconstruction du complexe sportif de la Madeleine. Unanimité.

Convention Régionale de Renouvellement Urbain – Demande de subvention au titre du Programme de Renouvellement Urbain (PRU) Saint-Blin – la Madeleine pour l'aménagement des abords du complexe sportif de la Madeleine. Unanimité.

Attribution d'une subvention à l'Association Sportive et Gymnique de Gonesse – Année 2012. Unanimité.  
> Rapporteur: M. Richard

Service de nettoyage, d'enlèvement des graffitis et de désaffectage sur les bâtiments communaux et le mobilier urbain – Lancement de la procédure d'appel d'offres. Unanimité.

Collecte des déchets urbains et ménagers et maintenance des bacs roulants – Signature du marché. Unanimité.

Demande de dégrèvement de la redevance communale sur l'assainissement formulée par M<sup>me</sup> GUL sise 18 bis Place du 8 mai 1945. Unanimité.

Approbation et signature du renouvellement des conventions relatives à la collecte des déchets sur les parties privatives. Unanimité.  
> Rapporteur: M<sup>me</sup> Garret

Enquête publique relative aux installations classées pour la protection de l'environnement – Demande d'autorisation de la société PAPREC D3E à Sarcelles, d'exploiter une activité de transit, tri et regroupement de déchets dangereux. Unanimité.  
> Rapporteur: M. Grégoire

Marché de prestations de services d'assurances – Approbation et signature de l'avenant N°1 pour les lots N°1 et 6 et des avenants N°1 et 2 pour le lot N°3. Unanimité.  
> Rapporteur: M. Sabouret

Approbation des modifications statutaires du S.I.G.E.I.F. – Transfert du siège social. Unanimité.  
> Rapporteur: M. Boissy

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 24 mai 2012.



## MARCHÉS PUBLICS

La liste des marchés publics passés par la Ville est consultable sur le site : [www.ville-gonesse.fr](http://www.ville-gonesse.fr) rubrique "marchés publics".

## ÉTAT CIVIL



### NAISSANCES

• 22 février: Peillonex Evann • 1<sup>er</sup> mars: Banini Jean-François • 2 mars: Hamlet Yasmine • 2 mars: Aland Tony • 3 mars: Yolcu Eymenbaki • 3 mars: Cetin Gabriel • 6 mars: Aydin Zerine • 7 mars: Dikec Ryan • 8 mars: Doh Alexia • 8 mars: Francis Abishek • 9 mars: Mougalla Eliora • 10 mars: Malki Mohammed • 10 mars: El Jilali Sarah • 10 mars: Geles Harun • 10 mars: Zitouni Mohamed • 13 mars: Leloir Yohan • 14 mars: Labbat Adam • 16 mars: Abdi Aness • 16 mars: Grisina Dasha • 18 mars: Jaseval Marvin • 19 mars: Riasat Mohamed • 20 mars: Changotade Chrys • 20 mars: Mohoussa Marion • 21 mars: Oudrhiri Manelle • 21 mars: Rivière Maëlle • 22 mars: Ben-Younes Aliya • 23 mars: Fares Aya • 25 mars: Vandelet-Barraud Loane • 26 mars: Ghosn Naël • 30 mars: Bounouh Basma • 30 mars: L'Equilbecq Lyana • 31 mars: Issiz Christiano



### MARIAGES

• 9 mars: Sakhi Hassan et Aitsi Khadija • 31 mars: Confrère Éric et Smith Sandrine



### DÉCÈS

• 16 février: Lecoq Marcel • 18 février: Bebe Yves • 24 février: Moreno Gil née Minaya Morales Vicenta • 28 février: Aranas née Belmont Marguerite • 5 mars: Boukhedaden Youcef • 10 mars: Hervé Pierre • 12 mars: Bevalet Bernard • 13 mars: Ropers née Perrot Cécile • 15 mars: Vaisson Sylvie • 16 mars: Tiphaine née Morizot Nicole • 16 mars: Nguyen née Phan Thi • 16 mars: Delattre Jean-Michel • 17 mars: Akansu née Güngör Baran • 22 mars: Charron Jacques • 27 mars: Wojciak née Niemiec Hélène • 31 mars: Subirada Gisèle



## MENUS DES CANTINES SCOLAIRES

\* R.A.V.: Race À Viande – L.R.: Label Rouge

### SEMAINE DU 7 AU 11 MAI

**LUNDI**

- Salade de tortis au surimi
- Salade pommes de terre cube thon mayonnaise • Sauté d'agneau aux pruneaux • Haricots plats persillés • Croix de Malte • Fromage fondu Président • Tiramisu

**MARDI** FÉRIÉ

**MER-CREDI**

- Betteraves vinaigrette • Crêpinette de porc au jus • Omelette\* • Lentilles au jus • Chantailou • Croq lait • Fruit de saison

**JEUDI**

- Œufs durs mayonnaise • Radis et beurre • Filet de Hoki sauce Bercy • Julienne de légumes et blé • Camembert • Carré de l'est • Glace cône vanille fraise

**VEN-DREDI**

- Melon jaune • Melon vert • Sauté de poulet sauce oignons • Pommes rissolées • Yaourt nature et sucre • Yaourt aromatisé • Fruit de saison

### SEMAINE DU 14 AU 18 MAI

**LUNDI**

- Haricot vert et thon • Macédoine mayonnaise • Sauté de dinde sauce charcutière • Macaronis • Saint-Nectaire • Pont l'Évêque • Flan nappé au caramel • Flan au chocolat

**MARDI**

- Concombre et fromage blanc • Tomate vinaigrette • Filet Cabillaud sauce citron • Épinards béchamel • Fromage fondu Président • Chèvreteine • Coupelle compote pomme banane • Coupelle compote pomme fraise

**MER-CREDI**

- Cœur de scarole • Carottes râpées emmental • Rôti de bœuf au jus • Haricots verts et champignons • Petit suisse aux fruits • Petit suisse sucré • Fruit de saison

**JEUDI** FÉRIÉ

**VEN-DREDI** FERMÉ

### SEMAINE DU 21 AU 25 MAI

**LUNDI**

- Tomates vinaigrette • Pomelos et sucre • Filet de colin sauce matelotte • Semoule • Gouda (prédécoupé) • Edam (prédécoupé) • Coupelle de compote de pomme

**MARDI**

- Œufs durs mayonnaise 50 % • Saucisson à l'ail et cornichons 50 % • Gigot agneau sauce printanière • Flageolets • Fromage blanc et sucre • Fromage blanc aux fruits • Glace petit pot vanille fraise

**MER-CREDI**

- Melon jaune • Melon vert • Émincé de poulet au jus • Frites au four • Comté • Fournols • Salade de fruits frais • Sablé des Flandres

**JEUDI**

- Pizza fromage • Sauté de bœuf R.A.V.\* aux figues • Brocolis • Chanteneige • Cantadou ail et fines herbes • Fruit de saison

**VEN-DREDI**

- Salade Coleslaw • Poisson blanc gratiné fromage • Courgettes et pommes de terre • Petit suisse sucré • Petit suisse aux fruits • Beignet à la framboise • Beignet à l'abricot

### SEMAINE DU 28 MAI AU 1<sup>ER</sup> JUIN

**LUNDI** FÉRIÉ

**MARDI**

- Radis et beurre • Champignons émincé vinaigrette • Colin meunière et citron • Pommes boulangère • Fromage fondu Président • Brebis crème • Fruit de saison

**MER-CREDI**

- Salade de riz à la niçoise • Salade de tortis au pesto • Poulet rôti • Épinards à la crème • Babybel individuel • Crème dessert pralinée • Crème dessert au caramel

**JEUDI**

- Carottes râpées • Concombre vinaigrette • Gigot d'agneau et jus à l'ail • Poêlée de légumes • Petit suisse sucré • Petit suisse aux fruits • Tarte griottine fraîche

**VEN-DREDI**

- Tomates et feta • Filet de saumon sauce Aurore • Riz créole • Emmental (bloc) • Gouda (prédécoupé) • Fruit de saison

Nettoieement des voies, éclairage public, graffitis, espaces verts, dégradations diverses, collecte des encombrants en cas d'impossibilité de se rendre à la déchèterie...

Soyez éco-citoyens



APPELEZ ALLÔ ENVIRONNEMENT  
AU 08 1000079 (appel gratuit)

## HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> AVRIL

du lundi au jeudi 9h – 12h et 14h – 19h  
vendredi 9h – 12h et 14h – 20h  
samedi 9h – 19h  
dimanche 9h – 13h



8<sup>ème</sup> Biennale  
d'art contemporain  
de Gonesse

17 mars - 9 juin 2012

# Drola tique

Dominique ANGEL  
Marianne BAILLOT  
& Charlotte PLASSE  
Glen BAXTER  
Richard FAUGUET  
Julie C. FORTIER  
Maïke FREESS  
Julien GARDAIR  
Jacques HALBERT  
Florent LAMOUREUX  
Saverio LUCARIELLO  
Laurent PERBOS  
Philippe POUPET  
Moussa SARR  
Rémi UCHÉDA  
Kasimir ZGORECKI

**Pôle culturel de Coulanges**

24 rue de Paris 195500 GONESSE  
Entrée libre du mardi au samedi 14h30-17h30  
et mercredi 10h-12h et 14h30-17h30  
Fermé dimanche et lundi et les 1<sup>er</sup>, 8 et 17 mai 2012  
Tél. : 01 34 45 97 60  
E-mail : dacgonesse@mairie-gonesse.fr  
www.ville-gonesse.fr





Les élections Législatives auront lieu les 10 et 17 juin 2012.

*Votez!*

République Française

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 20h.  
Si vous pensez ne pas pouvoir être disponible à ces dates  
pensez à faire une procuration.

Rendez-vous pour cela au Tribunal d'Instance (place du 8 mai 1945) ou à l'hôtel de police (rue Henri-Dunant) muni d'une pièce d'identité, de votre carte d'électeur (si vous l'avez) et des informations concernant l'électeur qui votera à votre place (nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance).

*NB: l'électeur qui votera à votre place doit être inscrit dans la même commune que vous (mais pas obligatoirement dans le même bureau de vote) et ne peut recevoir que deux procurations maximum, dont une seule établie en France.*

*Il est maintenant possible de faire une procuration pour un tour de scrutin, les deux tours d'une élection ou même une année entière.*

**EN 2012  
JE VOTE !!**

**Direction de la population - Service des élections**  
4, place du Général de Gaulle 95 500 Gonesse  
Tél.: 01 34 45 10 80